



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Fabrice ROUSSEAU, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC)

Absents : M. Cyril PETRARU, Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Charlene MARIE

Désigné secrétaire de séance : M. David PELLETIER

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	2	14	14	0	0

OBJET :
DEL2025-037 - FINANCES
Approbation de la décision modificative n°1

Il est rappelé que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote alors des décisions modificatives.

Ces dernières ont pour objet de prévoir des crédits nouveaux et/ou de réduire des crédits déjà votés pour équilibrer le budget.

Sur l'avis de la Commission Finances du 20 octobre 2025

Il est proposé au conseil municipal de modifier les crédits du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap/ article	Libellé de la dépense	Montant	Chap/ article	Libellé de la recette	Montant
014	Atténuations des produits	23 890 €	74 /741121	Dotations de solidarité rurale	99 970 €
023	Virement vers la section d'investissement	76 080 €			
TOTAL		99 970 €	TOTAL		99 970 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article / Opérations	Libellé de l'opération / article	Dépenses	Recettes
10002	Voirie		- 21 000 €
10011	Aménagement 74 rue du centre	137 250 €	
10013	Cuisine Centrale		115 000 €
10014	Centre Technique Municipal	6 360 €	
10016	Foncier	154 000 €	
10018	Aménagements paysagers		55 200 €
10022	Sécurisation RD		- 25 900 €
TOTAL OPERATION		297 610 €	123 300 €
021	Virement de la section de fonctionnement		76 080 €
024	Produits de cession		- 149 900 €
10222	FCTVA		- 4 470 €
10225	Taxe d'aménagement		- 52 400 €
1641	Emprunt		305 000 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		297 610 €	297 610 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION PUBLIEE

Le / 8 NOV. 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le / 8 NOV. 2025

Le Maire,
M. Louis GIBIER

Le secrétaire de séance,
M. David PELLETIER



Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le



ID : 085-218500114-20251027-DEL2025_037-DE

8 NOV 2025

8 NOV 2025

11

